



349, rue Labelle  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Z 5L2

Région des Laurentides

---

# AVIS PUBLIC

---

## RÈGLEMENT NUMÉRO 381-24

### RÈGLES D'UTILISATION DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné :

QUE le règlement numéro 381-24 relatif aux règles d'utilisation du transport adapté et collectif a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	24 janvier 2024
Dépôt du projet de règlement :	24 janvier 2024
Adoption du règlement :	28 février 2024
Entrée en vigueur :	4 mars 2024

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 4<sup>e</sup> jour de mars 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier